

Association caritative de Laillé

Contact : unptitcoindeparapluie@orange.fr

Tél : 06 25 49 39 62

UN P'TIT COIN DE PARAPLUIE

1, rue de la petite forêt – 35 890 LAILLÉ
unptitcoindeparapluie@orange.fr

Charte de l'Association

Cette charte vient compléter les statuts de l'association.

Né en 2018 en tant que collectif, Un petit coin de Parapluie devient association en Août 2020.

L'association a pour but l'accueil, le soutien, l'accompagnement, la sensibilisation et la convivialité. Les actions menées s'adressent à tous les migrants et aux familles en difficultés sans distinction d'opinion, de genres, de religions ou d'origine géographique.

L'association est ouverte à tous les acteurs de solidarité de Laillé et de ses environs. En mutualisant les expertises des associations et des offres généreuses des particuliers, elle espère pouvoir répondre au mieux aux difficultés rencontrées par les familles.

L'être humain est le centre de nos actions, et la protection de l'enfant prioritaire. L'éthique de la charte de l'association exprime les règles fondamentales que l'ensemble des bénévoles s'engage à observer pour garantir le sens, l'intégrité, la cohérence de l'action, la qualité de l'accompagnement, et le respect des objectifs.

8 grands principes sont affirmés dans cette charte déontologique, qui vise à guider les bénévoles militants dans leurs actions.

1) Accueil inconditionnel

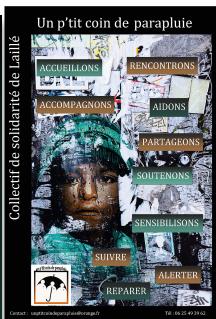
Assurer un accueil inconditionnel basé sur un principe de non-discrimination. Tout volontaire intervenant au sein de l'association s'engage à écouter et accueillir toute personne dans le besoin sans distinction d'origines, d'opinions politiques ou convictions.

2) Assurer à toutes les personnes accompagnées une égalité de traitement

L'égalité de traitement pour toutes les personnes constitue l'un des fondements essentiels de nos actions. Les relations interpersonnelles qui peuvent se créer dans le cadre de l'accompagnement que propose l'association dans l'ensemble de ses activités ne doivent pas conduire à des traitements de faveur ou, à l'inverse, à des accompagnements de moins bonne qualité.

3) Etablir des relations respectueuses avec les personnes accompagnées en prenant en compte leur diversité

L'accompagnement des personnes qui auront contacté l'association se fera dans le respect de leur dignité et de leurs droits. Le bénévole s'engage à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et les peuples.



Collectif de solidarité de Laillé

4) Confidentialité

Assurer le droit à la confidentialité pour les personnes accompagnées. La confidentialité doit pouvoir être garantie dans toutes les actions. Chacun(e) doit veiller à préserver au mieux la confidentialité des entretiens et des informations collectées. La collecte des données personnelles doit être proportionnée au regard de leur finalité. Les informations dont l'association est dépositaire ne peuvent être communiquées à des tiers qu'avec l'accord explicite des personnes accompagnées, en particulier dans le cadre d'une médiatisation.

5) Démocratie

Les valeurs démocratiques étant au cœur de l'association *Un p'tit coin de parapluie*, chaque personne pourra s'exprimer librement et égalitairement.

6) Bénévolat

Les bénévoles d'*Un p'tit coin de parapluie* s'engagent à ce que toutes les missions se fassent sans contrepartie financière ni avantage en nature.

7) Indépendance

Les bénévoles veillent à s'affranchir de tout pouvoir, de toute influence, et de toute ingérence dans leurs actions.

8) Transparence financière

Aucun profit direct ou indirect ne sera tiré des activités de l'association. *Un p'tit coin de parapluie* s'engage à une gestion financière juste et transparente. Une information régulière sera donnée à l'ensemble des bénévoles.

Pour une meilleure application de la charte :

- *Agir collectivement au nom de l'association :*
l'activité bénévole n'est pas une activité solitaire. Elle s'exerce dans un cadre collectif et chacun intervient au nom de l'association. Les personnes bénévoles s'engagent dans un travail en équipe qui nécessite la collaboration avec l'ensemble des autres bénévoles.
- *Participer à la vie associative :*
rejoindre Un petit coin de parapluie signifie devenir partie prenante d'un mouvement collectif. On participe à une démarche commune en cohérence avec les buts de l'association, définis notamment dans les statuts. Chaque bénévole, par ses actes, engage l'ensemble de l'association.

Le bénévole s'engage à respecter les principes de cette charte

Date:

Nom:

Signature :